

## OBJECTIF(S)

- Actualiser vos connaissances et maîtriser les modifications introduites par les nouveaux textes

## NIVEAU & PUBLIC

### ESSENTIEL

Agents immobiliers, responsables d'agence, commerciaux, négociateurs, transactionnaires

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en droit immobilier  
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - EXERCICE DES ACTIVITÉS DE TRANSACTION

- Champ d'application élargi
- Carte professionnelle : Délivrance, durée, coût...
- Agents commerciaux : Nouvelles obligations
- Formation professionnelle obligatoire pour tous
- Les registres : Actualité – Jurisprudences
- Commission de contrôle et Commission Nationale de Transaction et de Gestion - Déontologie

### II - MANDATS DE TRANSACTION

- Missions du mandataire et relation avec le mandant. Analyse des modifications apportées au Mandat FNAIM
- Responsabilité du mandataire
- Clause pénale : Le décret 2015-724 du 24 juin 2015
- Mandats hors établissement et à distance

### III - HONORAIRES

- Honoraires et mandats
- Modification de la charge des honoraires en cours de transaction
- Information clientèle

### IV - PUBLICITÉ

- Honoraires de vente et de location
- Position de la Direction Générale de la concurrence et des prix
- Biens soumis au statut de la copropriété

### V - VENTE DE BIEN EN COPROPRIÉTÉ

- L'information de l'acquéreur introduite par l'ordonnance du 28 août 2015 : Comment l'effectuer ? Documents obligatoires.
- Absence de syndic ou syndic bénévole : que faire
- Mentions dans le compromis de vente - Nouveau délai de rétractation
- Points sur les diverses informations autres

### VI - LOCATION COURTE DURÉE ET DESTINATION DU BIEN

- Changement d'usage – Sanctions
- Renforcement des pouvoirs des municipalités par la loi du 7 octobre 2016
- Clauses restrictives du règlement de copropriété Incidences - Jurisprudences

### VII - TRANSACTION LOCATIVE RÉSIDENCE PRINCIPALE VIDE OU MEUBLÉE

- Baux types : Location nue ou meublée - Notice - Inventaire
- Conclusion du bail : Colocation - Dépôt de garantie - Congés
- Etat des lieux et vétusté
- Loyers : Règlementation - Zones tendues
- Observatoires des loyers et transmission des informations

### VIII - URBANISME

- Droit de préemption Urbain.